



No de résolution  
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

**Lundi, 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 heures**

**Compte rendu de la rencontre virtuelle pour faire le point sur les cueillettes de vidanges.**

Sont présents :

Monsieur Claude Leblanc, du Groupe Mattis  
Nathalie Lévesque, ingénieur à la MRC de La Matapédia  
Vincent Dufour, coordonnateur des matières résiduelles  
Gino Canuel, maire  
Normand Henley, conseiller  
Caroline Dumont, conseillère  
Marc Michaud, conseiller  
Maryline Pronovost, directrice générale  
Jean-Louis Arsenault

Cette rencontre a pour but de trouver des solutions raisonnables pour le ramassage des bacs qui sont dans certaines situations trop nombreux notamment dans les commerces et les fermes.

La solution la plus crédible semble être l'instauration de conteneurs.

Cependant, les coûts sont élevés et pour palier au problème il faudrait plus de participants. On pense à sonder l'intérêt de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand en ce sens.

Bref, il y a encore beaucoup de travail pour arriver à régler le dossier.

Maryline Pronovost, directrice générale

---

**Lundi, le 1<sup>er</sup> mars 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 heures. **La séance est tenue à distance par visio-conférence**, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière et directrice générale.

***La séance du conseil est tenue à distance (télétravail) afin de se conformer aux exigences gouvernementales pour protéger la population du virus Covid 19 et pour respecter le couvre-feu de 21 :30 heures.***

***Accueil par monsieur le maire***

1. Acceptation de l'ordre du jour

22-21

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy, et résolu d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021

23-21

Proposé par Caroline Dumont, appuyée par Diane Soucy, et résolu d'accepter le procès-verbal.



1 468

No de résolution  
ou annotation

3. Comptes payés et à payer

**Comptes payés en février 2021**

Télus	63.48 \$	téléphone garage
Hydro-Québec	1 726.88 \$	éclairage public et bâtiments
Poste Canada	466.11 \$	frais de poste
Horizon Notarial	3 737.09 \$	achat terrain
Salaires	11 489.17 \$	élus et employés
	<u>17 482.73 \$</u>	

**Comptes à payer mars 2021**

Atelier Léopold Desrosiers inc.	124.13 \$	pancartes déneigement
9385-3117 Québec inc.	1 838.17 \$	cueillettes ordures/récupération
Bernard & Gaudreault, arpenteurs..	1 373.00 \$	arpentage nouveau terrain
Harnois Énergies	960.77 \$	église
Harnois Énergies	1 074.55 \$	centre multifonctionnel
Stanley Sécurité	67.09 \$	système d'alarme
Télus	219.27 \$	téléphone garage
Harnois Énergies	693.95 \$	garage huile à chauffage
Harnois Énergies	2 365.68 \$	diesel
Carquest	15.54 \$	entretien machines
Centre du Camion J.L. inc.	1 294.81 \$	entretien machines
Pièces d'auto DR inc.	268.38 \$	entretien machines
Robitaille équipement inc.	799.08 \$	entretien machines
Techno Pneus et Mécanique	118.35 \$	entretien machines
Soudure mobile	113.37 \$	entretien machines
Dépanneur Lac-Humqui	25.58 \$	divers
Fonds de l'information foncière	15.00 \$	mutations
Les Éditions juridiques FD inc.	112.88 \$	mise à jour lois municipales
RCAP Leasing	134.52 \$	photocopieur
MRC de La Matapédia	38 466.41 \$	quotes-parts
Ministre des Finances	3 865.42 \$	remises du mois
Receveur général	1 440.76 \$	remises du mois
Société de l'Assurance automobile	3 658.39 \$	facturation annuelle
	<u>59 045.10 \$</u>	

24-21

Proposé par Normand Henley, appuyé par Marc Michaud, et résolu d'accepter les comptes.

4. Dossiers internes

4.1 Voirie – soumissions équipement de voirie

- Équipement de peigne pour le Western

Considérant que deux soumissions ont été reçues pour installer un peigne à dents sous le Western et une pour un peigne plat;

Considérant que le peigne à dents occasionnerait une dépense d'environ 12 000\$ et qu'il est non recommandé;

Considérant que le peigne plat est soumissionné à 1 330.10 avant taxes et qu'il est recommandé;

25-21

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission numéro 8335 de la compagnie Robitaille Équipement inc. pour un montant total de 1 529.29\$.

- Balai hydraulique adaptable avec le tracteur

Considérant que le tracteur est âgé et qu'on ne sait pas ce qui va le remplacer, le conseil ne veut pas procéder à l'achat d'un balai hydraulique, à moins d'avoir une bonne occasion.



No de résolution  
ou annotation

26-21

#### 4.2 Dépenses de fonctionnement routes locales 1 et 2 – Programme PAERRL 2020

##### Dépenses de fonctionnement sur des routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2020

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2020;

En conséquence, il est proposé par Diane Soucy, appuyée par Caroline Dumont, et résolu que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus suivants pour l'année civile 2020 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 :

• Entretien d'hiver :	91 065\$
• Entretien d'été :	136 055\$
• Dépenses d'investissement :	39 078\$
• <b>Pour un total de :</b>	<b>266 198\$</b>

27-21

#### 4.3 Enveloppe locale 2021 – participation municipale

Il est proposé par Normand Henley et adopté que :

La municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui confirme une participation financière de 5968 \$ pour l'année 2021 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia ;

La municipalité délègue Marc Michaud comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement ARTEL.

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

La municipalité autorise Gino Canuel, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

28-21

#### 4.4 Site Web municipal – proposition forfait Entourage – signataire

Considérant que qu'il est nécessaire de refaire le site internet de la municipalité;

Considérant que la compagnie NUMÉRIQUE.CA propose le forfait Entourage 2021 (fr) au montant de 1 500\$ annuellement ;

En conséquence, il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la Compagnie NUMÉRIQUE.CA et de mandater Maryline Pronovost, directrice générale à signer le contrat.

#### 4.5 Vente pour taxes – report

Il n'y a pas de vente pour taxes cette année.

#### 4.6 Escalier de secours gymnase – estimation des coûts de réaménagement

L'escalier derrière le gymnase doit être refaite question de sécurité et de propreté.

Une soumission a été apporté pour refaire le palier et les marches en céramique au montant de 2 475.99 \$ avant taxes.

29-21

Il est proposé par Caroline Dumont, appuyé par Marc Michaud, d'accepter la soumission de la compagnie LES PLANCHERS LM INC.



No de résolution  
ou annotation

30-21

#### 4.7 Constat d'infraction Donald Dechamplain – suivi et proposition d'entente de paiement

Considérant que Donald Dechamplain n'a pas donné suite à la résolution 08-21 concernant la décision du conseil municipal et que le conseil municipal est dans l'obligation de suivre l'action en justice;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité ce qui suit :

- Afin d'éviter les frais de cour et tous les inconvénients reliés à une telle procédure, le conseil propose une entente de paiement de 265\$ par mois sur une période de 24 mois ou 175\$ par mois sur une période de 36 mois payable à chaque 1<sup>er</sup> du mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- Une réponse à cette proposition doit être parvenue au bureau municipal avant le 1<sup>er</sup> avril 2021.
- Les procédures judiciaires seront enclenchées si aucune réponse n'a été reçue.

#### 4.8 Nomination des officiers municipaux de l'application des règlements d'urbanisme

Attendu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

Attendu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

31-21

En conséquence, il est proposé par Caroline Dumont, appuyé par Jean-Louis Arsenault, et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Mélissa Caron et Sébastien Gagné comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

### 5. Dossiers externes

#### 5.1 Règlement pour les animaux – résolution de mandat MRC de La Matapédia

**Résolution concernant l'adhésion à une démarche régionale visant à faciliter l'application du règlement harmonisé concernant les animaux**

Considérant que le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

Considérant que cette loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs ;

Considérant les nombreuses responsabilités des municipalités locales dans l'application des dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et du règlement qui en découle ;

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ne dispose ni des ressources humaines, techniques, financières et matérielles pour appliquer adéquatement les dispositions de ladite loi et du règlement qui en découle ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la réglementation sur les animaux dans une perspective d'optimisation des ressources ;

Considérant que la MRC de La Matapédia pourrait encadrer les premières étapes d'une démarche régionale, mais qu'elle ne dispose ni du temps ni des ressources nécessaires pour porter l'ensemble de la démarche.



No de résolution  
ou annotation

En conséquence, sur une proposition de Diane Soucy, appuyée par Nancy Malenfant, il est résolu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui:

1. Signifie à la MRC de La Matapédia son accord quant à la réalisation d'une démarche visant à identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de la réglementation qui en découle ;
2. Autorise la MRC de La Matapédia à effectuer la recherche de financement nécessaire à la réalisation de cette démarche (chargé de projet, consultant, entreprise privée) ;
3. S'engage à collaborer avec la MRC de La Matapédia et toute autre personne nommée pour réaliser ledit mandat.

## 5.2 Travailleurs de Postes Canada – résolution d'appui

### **Appui envers la campagne vers des collectivités durables**

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

33-21

Qu'il soit résolu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui appuie la campagne *Vers des collectivités durables*.

## 5.3 Transport collectif adapté – confirmation de participation municipale

34-21

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui contribue financièrement, tel que prévue au budget 2021, au service de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Matapédia, administré par « Transport La Caravelle Inc. ».

## 5.4 Plan d'intervention stratégique matapédien contre la berce spondyle – projet

Le conseil attend plus d'information avant de se prononcer à ce sujet.



No de résolution  
ou annotation

6. Information

- 6.1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – pont P-19657 (ancien P-04576)
- Les préparations se font pour la construction du nouveau pont de la Route des Étangs.
- 6.2 Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent – résolution prix et acheminement du bois de sciage
- 6.3 Développement culturel MRC de La Matapédia – recherche main d'œuvre pour banque de données

7 Rapport des élus

Nancy : il serait pertinent que les élus suivent un cours pratique concernant l'utilisation de la tablette pour les rencontres virtuelles.

Marc : Nicolas Carré a accepté de faire la maintenance sur les machines.  
Il est nécessaire de rencontrer Patrick Gagnon à la prochaine séance du conseil.

Gino : Le contrat pour l'achat de terrain avec Bertin Saint-Gelais est finalisé, on a désormais accès au terrain en arrière du Centre multifonctionnel par la Route Mitis.

ARTEL, on a eu rencontre pour préparer les projets 2021 dans le cadre de « l'entente bipartite ». Ce projet portera sur l'aménagement du parc municipal (halte) pour l'agrandissement du quai, installation d'un gazebo et des tables de pique-niques. Le budget prévu est de 20 000\$.

8. Levée de l'assemblée

Proposée par Nancy Malenfant, à 21 : 57 heures.

Maire : \_\_\_\_\_

Sec.-très. : \_\_\_\_\_

35-21